

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Inspection de l'Education nationale
21, rue Jean Jaurès
17300 ROCHEFORT

Cette note a pour objet les animations pédagogiques 2016-2017. Pour des raisons logistiques, nous avons choisi d'organiser les inscriptions en deux sessions.

Sont joints en annexe de cette note de service les documents vous informant sur l'ensemble du plan de formation. L'envoi comporte un tableau de synthèse des AP et un tutoriel pour les inscriptions via la plateforme académique et l'application GAIA INDIVIDUEL.

Session 1 : inscriptions ouvertes jusqu'au 25 septembre

Dans un premier temps, les documents joints vont permettre à chacun de repérer et de porter à son agenda les dates, lieux et horaires des « animations à publics désignés » de la session 1 (elles apparaissent sur fond jaune sur le tableau).

Ces animations sont essentiellement placées en périodes 1 et 2, nulle inscription individuelle n'est nécessaire pour ces AP à publics désignés.

Une seule exception pour cette vague, « l'animation à l'offre » arts visuels proposée par Mme Eléna Mahé, conseillère pédagogique départementale, pour laquelle vous devrez vous inscrire via le module GAIA INDIVIDUEL.

Session 2 : inscriptions du 9 au 21 novembre

Pour vous permettre de vous déterminer dans le cadre plus large de l'ensemble des « animations à l'offre » avant la période des inscriptions, consultez le tableau de synthèse de l'ensemble des animations proposées par l'équipe de circonscription.

Attention, la plupart de ces animations à l'offre sont contingentées. Les inscriptions seront donc validées selon leur ordre d'arrivée, et l'édition des OM qui couvrent vos déplacements dépend de ces inscriptions.

En cas de difficulté, vous contacterez Séverine LEBRETON.

Pour rappel, le nombre d'heures d'AP à effectuer correspond à la quotité de travail de chaque enseignant selon :

Temps plein = 18 heures d'AP

75 à 80 % = 14 heures

50% = 9 heures

Les informations contenues dans cette NdS2 sont disponibles sur le site de circonscription à l'adresse suivante :

<http://asper-rochefort.fr/>

Le site restera accessible toute l'année pour vous permettre de vérifier lieux et horaires des formations. Je vous remercie d'être rigoureux dans la tenue de votre agenda, et ponctuels dans les rendez-vous.

Si un changement de date intervient, nous vous en tiendrons informé aussi rapidement que possible par l'intermédiaire de votre école.

RAPPEL : gestion du temps de service des enseignants

(circulaire 2008-105 du 06 août 2008, application du décret du 30 juillet 2008. La circulaire n° 2013-019 du 4-02-2013).

Cadre général : 24 heures hebdomadaires devant élèves + 108 heures annuelles qui se répartissent en :

60 heures :

- 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires devant élèves.
- 24 heures forfaitaires de travail consacré à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des APC et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école. Un temps de 6 à 9 heures doit être réservé à la liaison pour le nouveau cycle 3.

24 heures :

- travaux en équipes pédagogiques : conseils de maîtres et de maîtres de cycle
- relations avec les parents

18 heures : consacrées aux animations pédagogiques et à des actions de formation continue.

6 heures : conseils d'école.

Vous souhaitant de fructueuses sessions de formation.

Gilles TEYSSEDE

*Inspecteur de l'Éducation nationale
Circonscription de Rochefort*